

OUVERTURE DU TERRITOIRE REGIONAL A L'INTERNATIONAL

Formulaire de candidature

BOURSES DE MOBILITE BASSIN MEDITERRANEEN

**RÉGION NORD-PAS DE CALAIS
ANNÉE 2015 / 2016**

1- INFORMATIONS PERSONNELLES

CIVILITÉ M ☐ Mme ☐

NOM(S)

PRÉNOMS

DATE DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ . Française Autre nationalité, précisez :

ADRESSE DE DOMICILIATION

N° : Voie :

Code Postal : Ville :

Pays :

TÉLÉPHONE FIXE PORTABLE

COURRIEL : _____ @ _____

Rappel des dates limites de soumission de votre proposition :

- Par courrier à l'adresse suivante : Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Siège de Région, 59555 Lille Cédex avant le 30 juin 2016

2- INFORMATIONS SUR LE PARCOURS D'ÉTUDES SUPERIEURES

NIVEAU D'ETUDES : Baccalauréat ☐ Licence 1 ☐ Licence 2 ☐ Licence 3 ☐ Master 1 ☐
Master 2 ☐

autre
...

FORMATION EN COURS

.....

U.F.R D'ORIGINE (si vous êtes inscrit dans une université)

.....

NOM DU PROFESSEUR RÉFÉRENT AINSI QUE LA DISCIPLINE ENSEIGNÉE

.....

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

.....

.....

N° Voie

Code Postal : Ville :

Pays :

3. PIÈCES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER

(Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté)

Un dossier de candidature doit comprendre obligatoirement :

- 1) Un formulaire de candidature dûment complété
- 2) Un curriculum-vitae
- 3) Une description détaillée du stage
- 4) la fiche d'identité ou description de la structure tutrice
- 5) un calendrier d'exécution
- 6) Une lettre de recommandation d'un enseignant de l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel le candidat est inscrit
- 7) Un budget prévisionnel sommaire détaillant les coûts à engager pour la réalisation du stage
- 8) Un R.I.B.

PENSEZ A GARDER UNE COPIE INTEGRALE DE VOTRE DOSSIER

**Contact : Hélène Fernagu
Chargée de Mission Bassin Méditerranéen
03 28 82 79 46
helene.fernagu@nordpasdecals.fr**

Informations complémentaires

1. Les jeunes doivent avoir entre 18 et 30 ans pour postuler
2. L'aide régionale peut atteindre 80% de la dépense prévisionnelle subventionnable avec une subvention maximale de 8 000€.
3. Pour toute candidature déposée et acceptée, le jeune s'engage à participer aux formations et rencontres qui lui seront proposées :

- Formation au départ
- Rencontres au retour avec le prestataire de la Région Nord-Pas de Calais

Il s'engage également à participer à l'événement Cap Sur le Monde afin de valoriser son expérience auprès d'autres jeunes

4. Durée d'éligibilité pour avoir accès à une bourse

Le stage doit obligatoirement avoir commencé au plus tard au 1^{er} semestre 2017.
La convention de stage devra être signée avant le 15 novembre 2016.

5. Versement de la bourse

La bourse sera versée en une fois après réception de la convention de stage.

Sera tolérée une demande de bourse antérieure de 2 mois au maximum à la date de réception du dossier sous réserve que le dossier soit complet et que le stage soit déjà commencé.

La Région décline toute responsabilité au cas où la bourse ne serait pas acceptée.

6. Le stage

Une copie du rapport de stage devra être transmise aux services régionaux au plus tard 2 mois après la fin du stage.

Le jeune s'engage à avertir les services régionaux en cas d'annulation du stage et à restituer le montant versé.